

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 05 - 14

Séance du 3 mai 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille seize, le trois mai,

Représentés : 4

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

OBJET :

Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON,

Conseillers Municipaux : Mesdames BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTAUI, GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

REUTILISATION DES EAUX
USEES TRAITEES
POUR L'ARROSAGE
DES ESPACES VERTS
DE LA COMMUNE

Etaient représentés :

DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE
L'AGENCE DE L'EAU

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

Conseillers Municipaux : Madame Béatrice AIELLO (procuration à Monsieur Claude GIULIANO), Messieurs Pierre LUCIANO (procuration à Monsieur Yannick GUEGUEN), Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER),

Absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20160503-DEL20160514-DE
Date de télétransmission : 04/05/2016
Date de réception préfecture : 04/05/2016

La réutilisation d'eau usée traitée est une ressource en eau complémentaire, et elle réduit aussi voire supprime un rejet d'eau usée traitée dans le milieu naturel.

Aussi, l'Agence de l'Eau lance un appel à projets pour lever le frein financier à la réutilisation d'eau usée traitée et y consacre une enveloppe de 7 millions d'euros.

Cet appel à projets offre la possibilité aux maîtres d'ouvrages intéressés de proposer des actions de tous ordres (études, travaux, ...).

Monsieur le Maire précise que la Commune a recours à son réseau d'eau potable pour l'arrosage de ses espaces verts. Cette situation engendre des coûts d'exploitation importants, aussi la Commune a-t-elle engagé une réflexion sur les possibilités de substitution de cette ressource.

Une des pistes de réflexion consiste au réemploi des eaux usées traitées, issues de la Station d'Épuration communale.

Compte tenu de l'emplacement de la station d'épuration et des points d'utilisation des eaux, ce projet nécessitera la mise en place d'une conduite avec un dispositif de mise en charge du réseau, un stockage, la gestion des flux, la pose de disconnecteurs, assortis des sécurités diverses pour garantir la qualité de l'eau.

La Commune souhaite donc réaliser une étude de faisabilité technique et financière.

L'Agence de l'Eau soutient financièrement l'ensemble des actions à hauteur de 80% maximum pour les maîtres d'ouvrages se situant sur des milieux en déficit quantitatif définis par les cartes du SDAGE et de 50% maximum pour les maîtres d'ouvrages se situant sur les autres milieux.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser cette étude de faisabilité technique et de solliciter l'aide la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour le réemploi des eaux usées traitées, issues de la Station d'Épuration communale en vue de l'arrosage des espaces verts.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY